



**Cinquième session extraordinaire
Séminaire sur le rôle des parlements dans le processus
d'intégration et la diplomatie parlementaire**

Lomé, du 02 au 06 février 2009

**Recommandation N° 003/CIP/2009
Sur le parlement communautaire et la diplomatie parlementaire**

Le Comité Interparlementaire de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), réuni à Lomé, en République Togolaise, du 02 au 06 février 2009, en sa 5ème session extraordinaire sur le rôle des parlements dans le processus d'intégration et la diplomatie parlementaire,

- Conscient de la nécessité de resserrer, chaque jour davantage, les liens entre les peuples de l'Union qui partagent une communauté de destins ;
- Conscient du rôle moteur des parlements nationaux et du Comité Interparlementaire, creuset où s'expriment les aspirations profondes de l'Union ;
- Convaincu que les parlementaires sont particulièrement bien placés pour contribuer au renforcement des liens entre les peuples dans un esprit communautaire ;
- Constatant que la politique communautaire est de plus en plus tributaire de la politique étrangère et que de plus en plus la législation communautaire doit tenir compte des facteurs internationaux ;
- Conscient de ce que l'implication active des parlements à la diplomatie participe de la vivification des nobles objectifs de développement, dans la paix, la démocratie et le respect des droits de l'homme ;
- Prenant en compte les insuffisances constatées dans le fonctionnement du CIP et à ses limites ainsi que les compétences et pouvoirs dévolus au futur parlement, le groupe de travail,

Recommande :

- ❖ de préparer le passage du CIP au Parlement par la rédaction de tous les projets de textes devant compléter le dispositif institutionnel ;
- ❖ de réaménager la section 3 du projet du règlement intérieur du parlement relativement aux compétences des commissions permanentes et temporaires en vue de couvrir toutes les dimensions de l'intégration ;
- ❖ de multiplier des séminaires de mise à niveau autant que possible ;
- ❖ de préparer et de mettre en œuvre un plan de communication pour partager avec les populations, les objectifs et les réalisations de l'UEMOA: la monnaie commune, le marché commun, la libre circulation... afin qu'ils se les approprient ;
- ❖ d'établir une coopération étroite avec les Parlements nationaux pour un suivi de l'application de la législation communautaire ;
- ❖ de réfléchir à la modification du Traité portant création du parlement afin de permettre, à terme, au Parlement de voter les lois communautaires ;
- ❖ de doter le parlement communautaire d'un personnel suffisant ;
- ❖ et/ou se faire appuyer par des consultants ;
- ❖ de doter le parlement communautaire d'un siège fonctionnel ;
- ❖ de créer les conditions d'une collaboration effective entre le parlement communautaire et la Commission dans les négociations multilatérales ;
- ❖ de doter le parlement communautaire des moyens de suivi de la politique.

Fait à Lomé, le 06 février 2009

Le Comité Interparlementaire